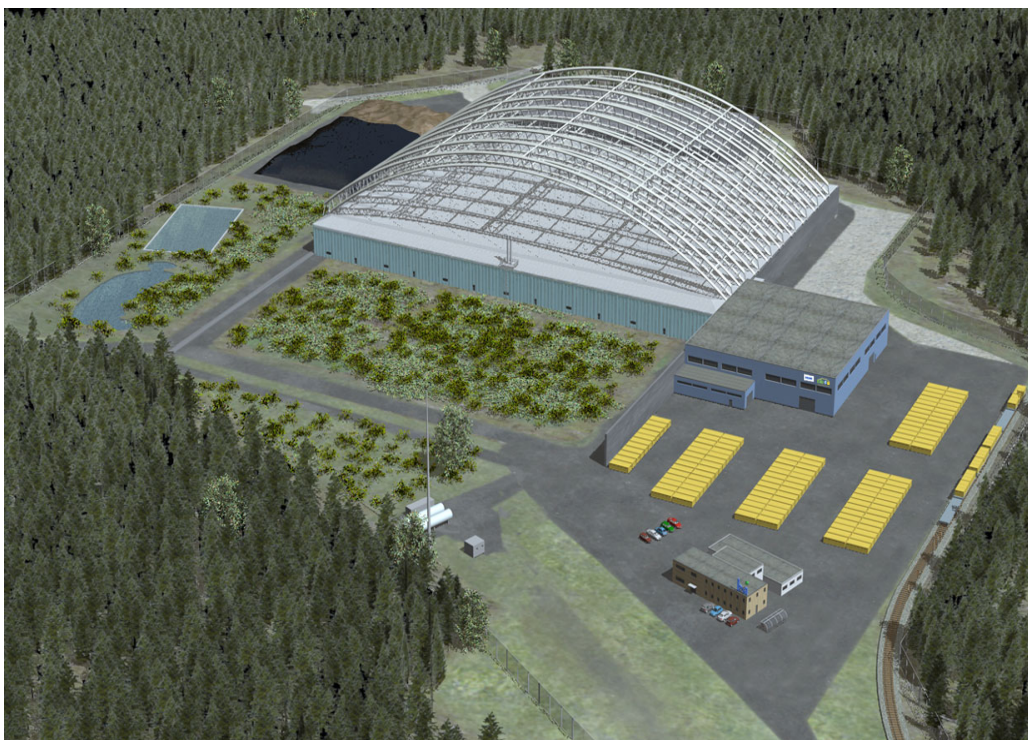


Assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol

Projet de construction



Synthèse des réponses aux exigences E1

Commentaires sur les exigences E2

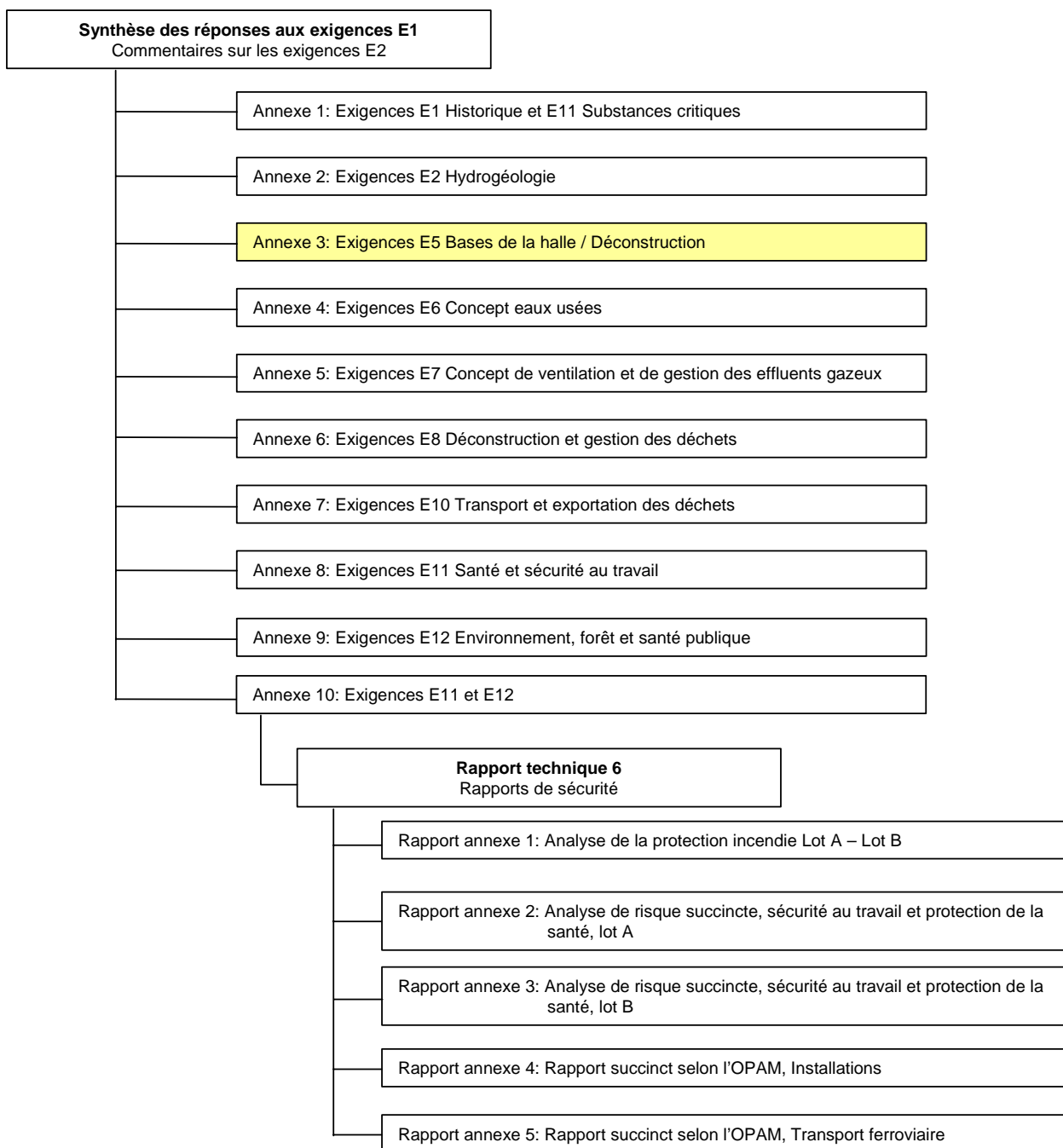
Annexe 3 :

Exigences E5 Bases de la halle / Déconstruction

15 novembre 2006

Indication pour le lecteur:

Le graphique présenté ci-dessous a été établi afin de clarifier la structure du dossier « Synthèse des réponses aux exigences E1 / Commentaires sur les exigences E2 ». Le présent rapport est indiqué en couleur dans le graphique.



E5.1	Type de demande : E1	Conception de la halle
Aménagement du site de déconstruction (« Halle ») : importance de la conception		
Exigences (cf. prise de position de l'OEPN du 08.09.04) :		
<p>Le choix, la configuration et le dimensionnement définitif du couvert devront être justifiés par la prise en compte des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de la stabilité des fondations ○ de la stabilité des talus et des fronts d'excavation des déchets ○ de la gestion des eaux et de l'air ○ de la protection de l'air ○ des conditions de travail ○ des risques de déflagration ○ des mesures d'intervention en cas d'accident ○ du bilan énergétique 		
Informations et réponses fournies:		Rapports techniques 1, 2, 3 et 4
<p>Le document ayant servi de base pour l'évaluation de cette exigence (Deponie Rückbau – Auszug Technischer Bericht) n'est pas annexé ici. Il est en effet remplacé par les rapports techniques 1, 2, 3 et 4.</p> <p>Pour l'étude géotechnique un programme d'investigation a été remis aux autorités. La bci a pris en compte les commentaires de l'expert du canton M. Vuillet. Les investigations (17 forages) sur le terrain ont eu lieu au mois d'avril. Le contour de la décharge a été confirmé par ces forages. Un rapport géotechnique daté du 17.07.06 a été transmis aux autorités. Sur cette base, le consortium Marti/Zueblin a présenté aux experts de l'OEPN un concept pour les fondations. Un système de fondation sur pieux a été accepté.</p>		
Position OEPN sur informations et réponses fournit et éléments à prendre en compte:		PV 10.04.2006
<p>L'exigence 5.1 a été validée lors de la séance du 10.4.06 par les autorités, sous réserve d'éléments techniques qui ont été données par la suite dans le cadre de la sécurité du travail, gestion des eaux et de l'air.</p>		

Procès-Verbal

Projet DIB	Séance : OEPN – bci Consortiums A	Séance n°1
Date : 24.02.06– 9h30 à 17h00	Lieu : DEE, Delémont	

Participants

Canton : André Bapst (AB) : Chef de projet - OEPN
 Jean Fernex (JF) : OEPN
 Jean Parrat (JP) : Service des arts et métiers
 Claude Ramseier (CR) : Laboratoire cantonal
 Sandrine Schmidt (SS) : OEPN

Experts

Jean-François André (JFA) : SUVA
 Jacques-André Hertig (JAH) : EPFL-ENAC
 Pierre Vermont (PV) : SUVA
 Johann Roth (JR) : Roth & Partner

Consultants

Marcos Buser (MBu) : consultant Gouvernement

Bci : Michael Fischer (MF)
 Anton Aeby (AE)
 Rémi Luttenbacher (RL)

Manuel Schiffmann (MS) : Bureau Marti
 Grégoire Monin (GMO) : bureau CSD

Excusés

-

	Documents / annexes
	•
0	Introduction : L'ordre du jour est accepté sans modification JAH pourra être présent d'env. 11h00 à 12h30 : traitement de la problématique de la gestion de l'air.

		Actions			
N°	Points discutés	Décisions	Quoi	Qui	Quand
1	Objectif séance : - Traitement des exigences 5.1, 7 et 11	Bci va transmettre un organigramme			

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
	<p>Situation / organisation au sein de la bci : Groupe de projet bci Sicherheitsinstitut Bureau BMG Experts :M. Galle (consultant) et M.Vallejo (accompagnement pour les travaux d'ing.). M. Matter (CSD sur le dossier depuis 1984) CSD pilote le plan spécial et continue les investigations hydrogéologiques. Consortiums : en phase d'optimisation des projets.</p>				
2	<p>Structure du plan spécial : bci souhaite rendre des rapports qui puissent être la base des rapports finaux (cf. schéma bci) : Notice d'impact et rapport sécurité avec : - 3 rapports : "infrastructures" et le dossier de défrichement - 3 rapports: "procédé d'excavation", "transports, incinération, "planification surveillance", "objectif d'assainissement".</p>	Bci va transmettre sa proposition de structure du dossier, que le canton étudiera	Structure dossier	bci	Fin février
3	<p>Responsabilité : Le canton souhaite connaître qui porte la responsabilité pour chaque domaine (descriptif précis des responsabilités) Bci répond qu'elle garde la direction de projet, mais que des délégations seront possibles. La SUVA propose de se référer à Art3. sur l'ordonnance sur les travaux de construction.</p>	Bci transmettra au canton un document précisant ces points			
4	<p>Exigences 5.1</p>				
	<p>Stabilité des fondations, des talus et des fronts d'excavation : Une étude va être menée pour étudier la géotechnique pour l'implantation des fondations de la halle pour éviter les interventions au cours du chantier. CSD prévoit une nouvelle campagne de forages pour voir si le concept est réalisable. Deux types de fondations sont prévues (fondations filantes ou profondes avec des pieux).</p>	La bci doit démontrer que la fondation sera stable (décrire la procédure à suivre)			
	<p>Gestion de l'air : Un groupe de travail bci étudie cette problématique. J.-A. Hertig souhaite visiter une halle où une ventilation sur le même principe que celui proposé par bci est réalisée.</p>	La gestion de l'air fera l'objet d'un développement ultérieur par bci et sera à discuter dans le cadre de séances spécifiques			

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
	Gestion de l'eau dans le cadre de l'excavation	Bci doit démontrer que la gestion de l'eau a été prise en compte			
	Sécurité des travailleurs Dans le cadre du concept d'aménagement du site, les documents présentés et discutés avec bci montrent qu'il a été tenu compte de la sécurité des travailleurs Les experts sécurité du travail bci vont proposer une méthodologie pour finaliser cette approche.	Bci doit démontrer comment la santé et la sécurité des travailleurs ont été prises en compte. Cette problématique sera approfondie dans le cadre d'une analyse de risque succincte et d'une analyse de détail.			
	Stabilité des parois Des problèmes avec la stabilité des talus pourront être rencontrés sur les bords latéraux. Une bordure de 6 m min est prévue entre les fondations de la halle et le bord de la DIB.	Le concept d'aménagement du site doit tenir compte de la problématique des glissements sur les bords de la DIB et doit décrire les mesures à prendre pour y remédier.			
	Rendus de l'exigence 5.1	Bci prépare un docu de synthèse sur l'exigence 5.1 (sans le traitement de l'air) La question de l'air sera traitée en fonction de l'évolution des études dans le groupe de travail bci.	Docu de synthèse	M. Schiffmann	fin mars
	Le canton demande qu'un document de travail soit remis. Bci répond qu'actuellement l'offre des consortiums ne peut pas être remise.	Bci fera une proposition pour fournir les éléments du concept d'excavation			
5	Prochaine séance				
		Bci proposera une nouvelle date de séance en mars avec la participation du SI, du canton et de la SUVA.			

Signatures :

OEPN

bci

Jean Fernex

Michaël Fischer

Procès-Verbal

Projet DIB	Séance : OEPN – bci Cahier des charges NIE Exigence 12.1 Consortium A : rapport technique Exigence 5.1	Séance n°2
Date : 10.04.06 de 10h30 à 16h00	Lieu : St-Ursanne	

Participants

Bci : Michael Fischer
Rémi Luttenbacher 14h30 à 16h00

Experts

H.-U. Knehr : Bureau Marti de 14h30 à 16h00
Urs Haller : Bureau Marti de 14h30 à 16h00
Werner Märchy : Bureau Marti de 14h30 à 16h00
Grégoire Monin: bureau CSD de 10h30 à 13h

Canton : André Bapst : Chef de projet - OEPN
Jean Fernex : OEPN
Jean Parrat : Service des arts et métiers
Sandrine Schmidt : OEPN

Documents / annexes	
Documents	<ul style="list-style-type: none">• Exigence 12.1: Cahier des charges détaillé pour le rapport notice d'impact (version du 27 mars 2006)• Los A : Deponie Rückbau – Auszug Technischer Bericht

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
1	Cahier des charges NIE : Le cahier des charges détaillé version du 27.03.06 est dans son ensemble cohérent et pertinent; il intègre une grande partie des remarques transmises dans le courrier de l'OEPN du 24.02.06. Divers compléments et adaptations ont été formulés et pris en note par le bureau CSD.	Une version mise à jour de ce cahier des charges sera transmise début mai à l'OEPN pour validation. Entre temps le bureau CSD continue ou démarre les différentes études sectorielles. Elles seront transmises à l'OEPN au fur et à mesure sans attendre que l'ensemble de la NIE soit terminé.	Version mise à jour	CSD	Début mai
2	Compléments historiques :	L'OEPN demande à bci de rédiger le rapport de synthèse (selon le canevas déjà validé) pour les exigences 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 (historique) et 11.1 (substances critiques). Le rapport de synthèse indiquera notamment clairement que bci a transmis toutes les informations historiques dont elle dispose et qu'il n'est pas possible d'en obtenir d'autres.	Rapport de synthèse historique	bci	21.04.06
3	Rapport technique : Los A : Deponie Rückbau – Auszug Technischer Bericht: Le principe du projet d'assainissement (halle sur l'ensemble du site, déconstruction avec grappin, transfert par chariots basculant) est globalement validé par l'OEPN.	L'exigence 5.1 est validée. Des détails dans certains domaines devront encore être donnés.	Exigence 5.1	OEPN	10.04.06
	Les chapitres 7(gestion des eaux) 8 (traitement de l'air) et 9 (Arbeitschutz) et 10 (Brand und Ex-Schutz) ne sont pas traités dans la discussion de ce jour. Les exigences font actuellement encore l'objet d'étude de la part de bci.	Bci rédige un document de travail à l'attention de l'OEPN sur la gestion de l'eau. Séance avec remise de ce docu une semaine avant.	Séance gestion des eaux	bci /OEPN	8.05.06 à 14h00
		Séance gestion de l'air	Séance gestion air	bci /OEPN	5.05,06
		Séance analyse de risques	Séance analyse risque	bci /OEPN	28.04.06
	Le chapitre 4 : l'étude géotechnique est en cours, le programme sera remis dans les meilleurs délais à l'OEPN.	Bci prendra en compte les commentaires de M. Vuillet mentionnées dans sa note du 9.04.06 et transmettra l'information pour les études en cours.	Données géotech. Complém.	bci	14.04.06

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
	Exigence 11.7 : L'approbation des plans du point de vue de la protection des travailleurs ne pourra pas se faire dans le cadre du plan spécial. Elle se fait normalement dans le cadre du permis de construire. Si un permis de construire n'est pas nécessaire l'approbation des plans par l'AMT et l'ECA Jura interviendra lorsque les plans de détails seront disponibles.				

Signatures :

OEPN

bci

Jean Fernex

Michaël Fischer

Procès-Verbal

Projet DIB	Séance : OEPN – bci Géotechnique	Séance du 22 septembre 2006
Date : 22 septembre 2006 – 13h30 à 15h30	Lieu : Bienne - Bureau MFR	

Participants	Collaborateurs :	Experts :
Canton :	André Bapst : OEPN Sandrine Schmidt : OEPN	Laurent Vuillet : expert géotechnique, EPFL
Bci :	Michael Fischer Rémi Luttenbacher	Urs Haller, Manuel Schiffmann (Marti), Eugen Bindeck (Züblin) Bernhard Matter (CSD)

Documents / annexes
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport géotechnique CSD du 17.07.06 • Présentation du Groupement DIB, Marti/Züblin : Gründungs- Konzept

N°	Points discutés	Décisions			Actions		
		Quoi	Qui	Quand	Quoi	Qui	Quand
1	<p>Avis sur la faisabilité du projet :</p> <p>M. Eugen Bindeck (Züblin) fait une présentation complète du projet, selon les documents transmis.</p> <p>M. Vuillet n'a pas de remarques particulières sur la reconnaissance.</p> <p>Il aurait souhaité que les forages faits dans le cadre du rapport géotechnique de CSD, atteignent des niveaux inférieurs à la base</p>	<p style="text-align: center;">La fondation sur pieux est admise.</p> <p style="text-align: center;">Les pieux permettent de garantir la stabilité des talus.</p>					

N°	Points discutés	Décisions		Actions	
		Quoi	Qui	Quand	
	<p>des pieux, pour déterminer la capacité portante des pieux.</p> <p>A priori, d'un point de vue géotechnique, dans le contexte reconnu, la qualité des matériaux augmente avec la profondeur, ce qui implique que cette remarque n'est pas trop problématique. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra être prudent avec les valeurs de dimensionnement.</p>				
2	<p>Tassement :</p> <p>Les tassements qui ont été avancés sont peut-être sous-estimés. Ceci n'aura cependant pas d'incidence sur la stabilité de la halle. Il faudra toutefois en tenir compte pour la procédure de déplacement de la halle.</p>	<p>Faire une estimation des tassements différentiels.</p> <p>Evaluer la possibilité de faire des essais de pieux. (Possibilité éventuelle de faire un essai statique sur un pieu de petite dimension).</p>	Remarque Bci	In : rapports techniques	
3	<p>Digue centrale de la DIB :</p> <p>Bci compte sur la présence de la digue centrale pour terminer l'assainissement de la première phase sans débordement vers l'extérieur de la halle, côté Nord.</p> <p>M. Vuillet estime qu'il y a beaucoup d'incertitude sur les caractéristiques de cette digue pour baser tout le système de bouclage de la phase 1 et de déplacement de la halle dans de bonnes conditions.</p> <p>Bci est assez sûre de son projet.</p> <p>Toutefois, si la digue centrale devait se révéler moins élevée que prévue (c'est-à-dire recouverte dans sa partie supérieure par des déchets), la surface ouverte de déchets devra être recouverte avant le déplacement de la halle. Cette possibilité est déjà mentionnée dans les rapports techniques.</p> <p>Le consortium prévoit également un plan de réserve qui consiste à devoir, très éventuellement, opérer en deux déplacements de la halle (donc en 3 étapes au lieu de 2) si la digue n'est pas présente et les déchets ont tendance à fluer, rendant de ce fait leur</p>	<p>Bci doit indiquer dans ses rapports la possibilité de réalisation de ce plan de réserve.</p>	Référence Bci	In : rapports techniques	

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
	recouvrement impossible.				
4	<p>Suivi :</p> <p>L'excavation va suivre la géométrie initiale de la DIB. Le suivi altimétrique avec un niveau de précision tel que prévu est adéquat. Ces relevés auront un grand intérêt pour prévoir la géométrie du talus Nord au terme de la première phase d'assainissement.</p>	<p>Durant la mise en place des pieux, faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des relevés minutieux des caractéristiques géotechniques, - un contrôle régulier sur les risques de pollution. <p>Durant le début de l'assainissement, faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des relevés de la géométrie des talus qui seront créés au fur et à mesure de l'avancement. 	Relevés	bci	Durant les travaux
	<p>Une digue sera faite sur le front des déchets avec un système de récupération d'eau.</p>	<p>A discuter lors de la prochaine séance OEPN – bci du 26.09.09)</p>			

Le 22.09.06 /AB

Signatures



OEPN
André Bapst



bci
Rémi Luttenbacher

Date, visa : 22.09.06, SS